

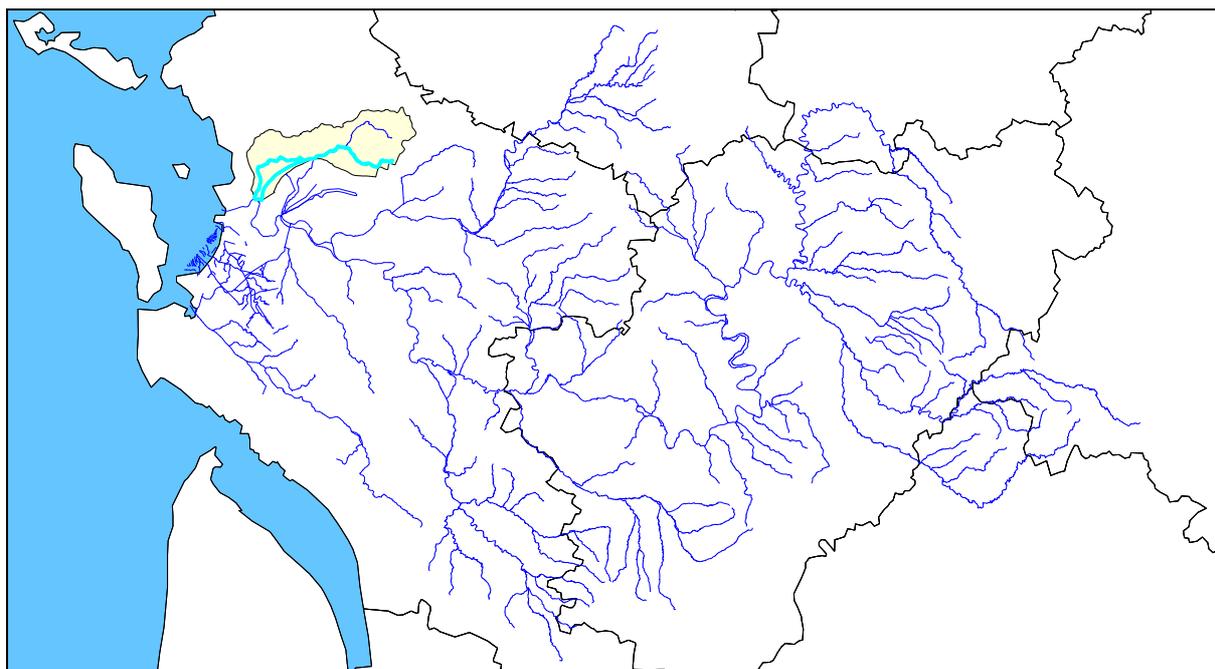


EPTB *Charente*

Institution interdépartementale pour l'aménagement
du fleuve Charente et de ses affluents

ETUDE DES POTENTIALITES PISCICOLES DES BASSINS DE LA CHARENTE ET DE LA SEUDRE POUR LES POISSONS MIGRATEURS

LE BASSIN DEVISE-CANAL DE CHARRAS



2000-2003



HYDRO CONCEPT

*Parc d'activité des Lauriers
29, avenue Luis Bréguet
85 180 LE CHATEAU D'OLONNE*

*Tél : 02.51.32.40.75
02.51.32.48.03*

Fax :

Email : hydro.concept@wanadoo.fr

SOMMAIRE

LES CARACTERISTIQUES GENERALES DU BASSIN DEVISE-CANAL DE CHARRAS.....	3
LE RECUEIL DES DONNEES PISCICOLES	6
CONCLUSIONS SUR L'ETAT ACTUEL DU BASSIN DEVISE-CANAL DE CHARRAS	8
LES FICHES D'OUVRAGE	9
LES ALTERATIONS SUR LE BASSIN DEVISE-CANAL DE CHARRAS	13
POTENTIALITES D'ACCUEIL DU BASSIN DEVISE-CANAL DE CHARRAS.....	15
AMENAGEMENT ET PRIORITE D'INTERVENTION	17
ACTIONS COMPLEMENTAIRES ET INDICATEURS DE SUIVI	18

LES CARACTERISTIQUES GENERALES DU BASSIN DEVISE-CANAL DE CHARRAS

Affluent direct de rive droite de la Charente – La Devise alimente le Canal de Charras	
Longueur	<p>33.7 km des sources à la confluence avec la Charente répartis ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 13 km pour la Devise - 207 km pour le Canal de Charras <p>Bassin versant de 235 km² es</p>
Pente générale	<p>Pente moyenne d'écoulement de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1.00 pour mille pour la Devise - 0.07 pour mille pour le Canal de Charras
Source	<p>La Devise prend sa source sur la commune de Chervettes (17) au lieu-dit la Bûcherie à une altitude de 17 m.</p> <p>Le Canal de Charras prend le relais de la Devise au Gué Charreau à une altitude 3.50 m sur la commune d'Ardillières.</p>
Confluence Charente	<p>Le Canal de Charras rejoint la Charente en rive droite sur les communes de Vergeroux et St Laurent de la Prée à une altitude de 2 m au lieu-dit la Prée Salée.</p>
Communes traversées	<p>La Devise puis le Canal de Charras traversent 13 communes réparties ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 8 sur la Devise - 5 sur le Canal de Charras

Chemin hydraulique	<p>Le chemin hydraulique de la Devis et du Canal de Charras sont la conséquence des travaux d'assainissement des fonds de vallées.</p> <p>Cours unique principal pour la Devis qui reçoit les eaux de la Gères en rive droite. Le Canal de Charras offre un cours rectiligne et draine un vaste réseau de canaux latéraux des marais. La multitude des bras se retrouve jusqu'à la confluence avec la Charente. Toutefois le bras principal est fortement marqué en raison de son surcreusement.</p>
Usages	<p>Ils sont liés à l'aménagement du marais :</p> <p>Pêche, agriculture, irrigation (prélèvements directs) Hydraulique avec la présence des nombreux ouvrages dont le rôle est la gestion des niveaux d'eau dans le marais Assainissement des communes</p>
Utilisation des sols	<p>On trouve à la fois des grandes cultures intensives sur la Devis aval et Canal de Charras amont et des cultures fourragères en amont de la Devis et en aval du Canal de Charras. Les zones intensément exploitées par les grandes cultures sont le reflet d'une irrigation intensive sur ces communes.</p>
Ouvrages	<p>8 ouvrages sont recensés sur le cours de la Devis et du Canal de Charras :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4 sur le Canal de Charras dont 1 sur le Canal de Ciré - 4 sur la Devis
Intérêt piscicole	<p>Rivières de 2nde catégorie piscicole du domaine privé</p> <p>Peuplement cyprinicole. L'intérêt piscicole des 2 cours d'eau réside dans la proximité de l'estuaire pour la colonisation du bassin par les civelles. Cependant les ouvrages existants ne permettent pas ou peu la remontée des juveniles (portes à la mer de Charras et Ciré-Larocque).</p> <p>Des peuplements intéressants en Vairon et Loche franche et Epinochette sont constatés sur le Mounet (bras de la Gères).</p>

Qualité générale	<p>La qualité générale de l'eau de la Devis et du Canal de Charras est globalement mauvaise (classe 3).</p> <p>Paramètre déclassant : DBO₅, nitrates Bonne qualité des matières phosphorées. Mauvaise qualité hydrobiologique Dégradation de la qualité de la Gères en aval de Surgères.</p>
Objectif de qualité	Amélioration de la qualité de l'eau vers 1B par réduction des apports en nitrates.
Principales sources de pollution	Commune de Surgères Contamination de l'eau par les Nitrates et les triazines, pollution agricole diffuse
Associations de pêche	<p>2 AAPPMA s'occupe de la gestion du Canal de Charras et de la Devis + Gères</p> <p>A.A.P.P.M.A. du Gardon Aigrefeuillais</p> <ul style="list-style-type: none"> - step de Surgères ⇒ Gué Charreau (Gères + Devis) - pont de Ciré ⇒ pelle de Suze (Charras) <p>réserve à la pelle de Suze, alevinage en cyprinidés + carnassiers.</p> <p>A.A.P.P.M.A. de la Loutre Rochefortaise</p> <ul style="list-style-type: none"> - pelle de Suze ⇒ confluence Charente - St Germain de Marencennes ⇒ pont de Ciré - Amont de Surgères <p>Réserve au niveau des ouvrages + alevinage en cyprinidés et carnassiers</p>
Syndicats de rivière	<p>2 grands syndicats intercommunaux et 1 gestion concédée s'occupent de la gestion administrative du bassin Devis-Canal de Charras</p> <ul style="list-style-type: none"> - SIAH de la Gères et de la Devis - SIEAH de la rive droite du canal de Charras - Gestion concédée à l'UNIMA en aval de Ciré d'Aunis

LE RECUEIL DES DONNEES PISCICOLES

* Contact avec les AAPMA du bassin Canal de Charras-Devise :

- recensement des données sur la présence de migrateurs sur leur AAPMA
- connaissance des gestions piscicoles (alevinage...)

* Recensement piscicole

3 stations BHP sont présentes sur le bassin :

- Canal de Charras :
 - o station BHP 05170018, écluse d'Ardillières, commune d'Ardillières
 - o station BHP 05170019, écluse Rouge, commune de Ciré d'Aunis
- Mounet (bras de la Gères) :
 - o station BHP 05170023, le Mouney, commune de St Germain de Marencennes

Les résultats des pêches (1990) sur le **Canal de Charras** montre un peuplement cyprinicole dominant.

Les contacts avec les AAPMA nous ont fait part du caractère envahissant du Poisson-chat qui prend rapidement la place des autres espèces.

Les pêches sur le Mounet (1995/97/98 et 2000), nous montre un peuplement piscicole plus intéressant avec la présence de certaines espèces d'accompagnement de la TRF (VAI, LOF, EPT).

Les densités d'Anguilles observées montrent des valeurs comprise entre 0 et 5 ind/100 m², ce qui est très insuffisant à proximité immédiate de l'estuaire. Les pêcheurs nous ont rapportés la quasi disparition de cette espèce dans le marais.

* Recensement de prises ponctuelles de grands migrateurs :

Aucun recensement de grands migrateurs sur le bassin Canal de Charras-Devise

*** Les données du CSP et des SDVP 79 et 17 + prospection de terrain :**

Pas de connaissance sur la présence de migrateurs
Disparition quasi totale de l'Anguille sur le bassin versant
Prolifération du Poisson-chat

*** Qualité de l'habitat piscicole :**

La zone de marais constitue un habitat favorable à la colonisation des civelles, au grossissement des Anguilles jaunes et au maintien de la vie des Anguilles vertes avant dévalaison (Anguilles argentées).

Cependant ces espaces de marais (14 600 ha) colonisables depuis les vannes de Charras et Ciré-Larocque ne sont pas accessibles aux civelles aujourd'hui en raison du blocage aval (portes à la mer).

CONCLUSIONS SUR L'ETAT ACTUEL DU BASSIN DEVISE-CANAL DE CHARRAS

Cours d'eau de 2^{nde} catégorie piscicole, le Canal de Charras et la Devise constituent les émissaires des marais du nord de Rochefort.

En raison de leur fonction, ces cours d'eau ont subi de lourds travaux d'aménagement hydraulique afin de permettre l'évacuation des eaux en période de hautes eaux pour lutter contre l'enneigement des parcelles et le maintien de l'eau en période d'étiage pour favoriser l'activité d'irrigation.

Ces techniques de gestion qui répondent à des usages précis dans le marais ne permettent pas actuellement sa colonisation par les migrateurs et plus particulièrement par les civelles. Cependant une gestion particulière liée à des aménagements de passes permettraient de concilier ces usages et la colonisation du marais.

D'autre part, on constate que les têtes de bassin (Gères et Devise) souffrent d'assecs réguliers et de ruptures d'écoulement fréquentes probablement en raison d'une surexploitation de la nappe d'accompagnement et de travaux de curage trop prononcé.

La qualité, mauvaise sur les cours d'eau, est également un paramètre à prendre en compte pour la reconquête du bassin versant.

Les actions de reconquête du milieu visent :

- Surveillance des taux de nitrates
- Maintien d'un débit minimal
- Accès au marais par franchissement des ouvrages

LES FICHES D'OUVRAGE

8 OUVRAGES RECENSES SUR LE BASSIN DEVISE-CANAL DE CHARRAS

- 4 sur le Canal de Charras
- 4 sur la Devise

Fiches descriptives comprenant :

- Présentation générale
- Fiche de propriété
- Localisation par extrait de carte IGN (1/25 000)
- Photo de présentation du site
- Plan masse du système hydraulique
- Descriptif des ouvrages
 - Vannage
 - Chaussée
- Coupe des ouvrages déversant
- Plan masse des propositions d'aménagement

SYNTHESE DES OUVRAGES SUR LE CANAL DE CHARRAS

Les potentialités piscicoles à prendre en compte pour le canal de Charras concernent uniquement l'Anguille.

↳ **4 ouvrages** ont été recensés sur le cours du canal de Charras + canal de Ciré-Larocque

On distingue ainsi :

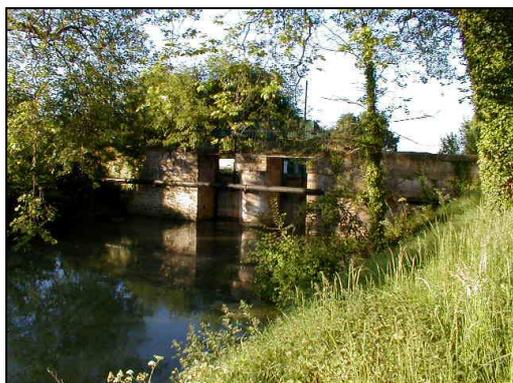
- 2 vannes verticales type wagon
- 2 vannes associées à des portes à flot (porte à la mer)

↳ Les ouvrages de franchissement

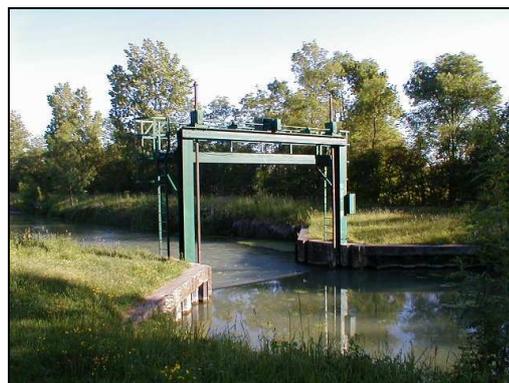
Aucun ouvrage de franchissement des obstacles n'a été recensé sur les ouvrages visités.

↳ Les ouvrages non franchissables

Les vannes de Charras et de Ciré-Larocque qui empêchent la salure des eaux dans le marais (portes à flot) limitent le temps de passage entre ces portes et les vannes amont. D'autre part on considère que les ouvrages qui nécessitent des manœuvres ralentissent fortement la progression de l'Anguille.



Les vannes de Charras et de Ciré-Larocque représentent des obstacles majeurs et conditionnent largement la colonisation du marais par l'Anguille.



Les vannes situées sur le canal de Charras (Pelle rouge et Ardillières) ralentissent la migration mais ne représentent pas d'obstacles majeurs.

L'Anguille et plus particulièrement le stade civelle doivent être pris en compte comme espèce cible.

En raison de la difficulté matérielle de mettre en place des sas pour les vannes de Charras et de Ciré-Larocque, il semble indispensable de mettre en place un dispositif de franchissement pour les civelle sur chacune des 2 vannes.

↳ Les turbines

Aucun ouvrage n'est équipé de turbines.

SYNTHESE DES OUVRAGES SUR LE COURS DE LA DEVISE

Les potentialités piscicoles à prendre en compte pour la Devise concernent uniquement l'Anguille.

↳ 4 ouvrages ont été recensés sur le cours de la Devise

On distingue ainsi :

- 2 vannes verticales
- 1 moulin
- 1 clapet basculant

↳ Les ouvrages de franchissement

Aucun ouvrage de franchissement des obstacles n'a été recensé sur les ouvrages visités.

↳ Les ouvrages non franchissables

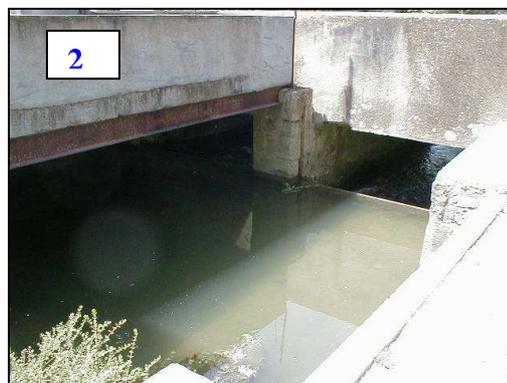
L'Anguille est l'espèce prise en considération sur le cours de la Devise.

Les faibles capacités de franchissement de cette espèce (stade civelle et Anguille verte) amplifient d'autant les problèmes de migration au niveau des ouvrages.

Ainsi les moindres dénivelés, parement verticaux lisses et supérieurs à 10 cm stoppent toute migration de l'espèce.

Le franchissement par contournement de l'obstacle est toujours possible, mais l'ouvrage en lui-même sera considéré comme infranchissable.

- les vannes sont infranchissables pour des raisons de vitesse d'écoulement
- le clapet est infranchissable par sa verticalité
- le moulin équipé de batardeaux présente les mêmes problèmes



1- Vanne verticale du Serpentin, infranchissable pour l'Anguille.

2- Les batardeaux du moulin de Monprévert présentent un parement vertical et un dénivelé trop important pour l'Anguille.

3- Clapet de Chauvière également infranchissable pour l'Anguille.

**L'Anguille et plus particulièrement le stade civelle doivent être pris en compte comme espèce cible.
Aménagement à prévoir pour le clapet et le moulin.**

↳ **Proposition de classement piscicole**

En raison des grandes potentialités d'accueil de l'espèce Anguille sur le bassin Devise-Canal de Charras, il semble indispensable d'ouvrir le marais à cette espèce.

Proposition du classement au L.432-6 du Canal de Charras et de la Devise avec Anguille +Civelles comme espèce.

LES ALTERATIONS SUR LE BASSIN DEVISE-CANAL DE CHARRAS

Les altérations présentes sur le bassin Devise-Canal de Charras sont de 3 ordres majeurs :

* Permanence des écoulements et débit d'étiage

Il n'existe pas de station de jaugeage sur le cours du Canal de Charras et de la Devise.

En période de basses eaux, la Devise subit des étiages très sévères avec un caractère d'écoulement temporaire et des assecs ponctuels de plus en plus fréquents et plus ou moins longs suivant les conditions hydrologiques.

Les secteurs les plus concernés par les assecs se trouvent sur le cours amont qui subit directement les mouvements de la nappe sans apports latéraux.

Des mesures de restriction horaires sont définies par arrêté préfectoral pour 13 bassins en Charente-maritime.

Le Bassin Gères-Devise (n°2) est soumis à l'application de cet arrêté par 3 seuils piézométrique déterminé au piézographe de Breuil la Réorte.

Arrêté préfectoral 2003 applicable du 18 avril au 15 octobre.

	Seuil 1	Seuil 2	Seuil 3
Niveau piézo	- 6.80 m	- 8.20 m	- 9.50 m
Restriction horaire	- 36 h/semaine	- 70 h/semaine	Arrêt total

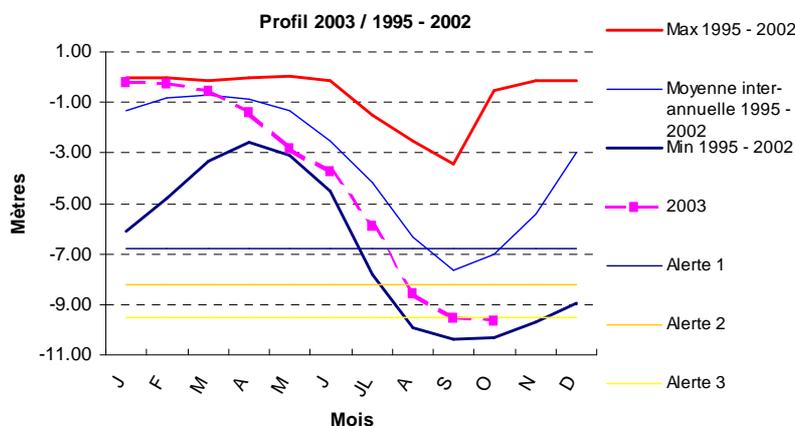
Dès que le seuil 1 est atteint, tous les prélèvements en rivière sont interdits.

Le seuil 3 correspond à l'arrêt total des autres prélèvements (forage + prélèvements en plan d'eau alimenté par la nappe).

La courbe ci-dessous montre l'évolution de la nappe au piézomètre de référence.

On constate un effondrement de la nappe pendant la période des prélèvements (mai à octobre).

Département	Charente-Maritime
Commune	Breuil-La-Réorte
Lieu-dit	La Jarriette
Station	REORTE
INDICE BRGM	0659-1X-0009
X en km Lambert 2	364.080
Y en km Lambert 2	2121.800
Z en NGF	24.5
Aquifère suivi	Jurassique sup
Agence de bassin	Adour-Garonne
Mise en service	01/06/95



Source Région Poitou-Charentes

La connaissance des débits de la Devisse est indispensable afin de que les différents seuils d'alerte soit calé par rapport au DMR, sachant que l'alerte 3 (arrêt complet de tous les prélèvements) ne doit pas être inférieure au DMR.

* Qualité de l'eau

Il n'existe pas de station de mesure de la qualité de l'eau sur le bassin Devisse-Canal de Charras, toutefois des informations du SDVP nous donnent les informations suivantes.

Qualité générale mauvaise : Classe 3
 Paramètre déclassant : Nitrates
 Bonne qualité des matières phosphorées.

La principale dégradations de la qualité de l'eau des cours d'eau de ce bassin versant provient de la teneur en nitrates. La qualité de l'eau pour ce paramètre est médiocre. L'activité agricole du bassin versant est intensive.

Le drainage des zones humides et le retournement des prairies en bordure de cours d'eau ont engendré la disparition de zones tampon prépondérante pour la qualité de l'eau.

L'assainissement de la commune de Surgères est à améliorer car il provoque le déclassement de la rivière.

A ces données, il est également important de prendre en compte :

- les conditions d'assainissement des bourgs et des hameaux isolés
- les conditions d'assainissement des installations agricoles et industrielles
- les pratiques culturales sur le bassin versant
- la proximité des cultures par rapport au cours d'eau (apports terrigènes)
- l'absence de bandes enherbées
- eutrophisation du milieu (recalibrage, ripisylve)
- type d'écoulement (succession barrage)

L'objectif de qualité de l'eau du bassin est de 1B, soit bonne. Il convient donc de d'améliorer la qualité actuelle du cours d'eau, notamment vis à vis des nitrates.

* Destruction des habitats piscicoles

Les marais par les réseaux de canaux et les zones prairiales submersibles constituent l'habitat de l'Anguille.

Or, les travaux de drainage des marais, par curage et approfondissement des canaux, drainage des parcelles cultivées, ont conduit à la destruction massive de ces habitats par réduction de surfaces exploitable par l'Anguille.

Le maintien en eau des surfaces inondables lors des crues et des zones humides permanentes es un préalable indiscutable à la recolonisation des marais par les Anguilles.

POTENTIALITES D'ACCUEIL DU BASSIN DEVISE-CANAL DE CHARRAS

Les potentialités d'accueil du bassin Devise-Canal de Charras sont définies **selon 4 classes**.

Ces classes sont obtenues en croisant un certain nombre de données et paramètres du bassin versant et des cours d'eau.

classe 1	> 15/20	classe 3	5 < 10/20
classe 2	10 < 15/20	classe 4	< 5/20

➤ **2 tronçons sont définis** d'amont en aval selon une appréciation des paramètres qualité de l'eau et travaux hydrauliques :

- ⇒ la Devise
- ⇒ le Canal de Charras

➤ Les paramètres pris en compte concernent :

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - la qualité générale - les assecs - l'occupation des sols - les surfaces irriguées | <ul style="list-style-type: none"> - les travaux hydrauliques réalisés - la présence de frayère - les captures de migrateurs - les Anguilles |
|--|--|

➤ A chaque paramètre est attribué une note qui définit, au final, une note (sur 25 ramenée à 20) de potentialité d'accueil du cours d'eau.

Tableau récapitulatif par tronçon des données pour **Devise-Canal de Charras** :

Tronçon 1 : la Devise

Qualité	excellente	bonne	passable	médiocre	très mauvaise
	4	3	2	1	0
Assec	0-25 %	25-50 %	50-75 %	75-100 %	
	3	2	1	0	
Occupation des sols	cultures fourragères		mixte	grandes cultures	
	2		1	0	
Surface irriguée	0-800 ha	800-1600 ha	1600-2400 ha	> 2400 ha	
	3	2	1	0	
Travaux hydrauliques	0-25 %	25-50 %	50-75 %	75-100 %	
	3	2	1	0	
Frayère	active migrateur	historique mig	active TRF	historique TRF	absence
	4	2	2	1	0
Capture de migrateurs	> 2000	1990-2000	< 1990	absence	
	3	2	1	0	
Anguille /100 m ²	d > 10	10 > d > 5	d < 5	absence	
	3	2	1	0	
Note	4.8/20			classe 4	

Tronçon 2 : le Canal de Charras

Qualité	excellente	bonne	passable	médiocre	très mauvaise
	4	3	2	1	0
Assec	0-25 %	25-50 %	50-75 %	75-100 %	
	3	2	1	0	
Occupation des sols	cultures fourragères	mixte		grandes cultures	
	2	1		0	
Surface irriguée	0-800 ha	800-1600 ha	1600-2400 ha	> 2400 ha	
	3	2	1	0	
Travaux hydrauliques	0-25 %	25-50 %	50-75 %	75-100 %	
	3	2	1	0	
Frayère	active migrateur	historique mig	active TRF	historique TRF	absence
	4	2	2	1	0
Capture de migrateurs	> 2000	1990-2000	< 1990	absence	
	3	2	1	0	
Anguille /100 m ²	d > 10	10 > d > 5	d < 5	absence	
	3	2	1	0	
Note	6.4/20			classe 3	

Ces tableaux permettent de réaliser une synthèse.

Celle-ci définit les priorités d'intervention sur chaque tronçon et pour les paramètres suivants :

- Paramètre qualité d'eau
- Paramètre quantité d'eau
- Paramètre habitats

	Priorité d'intervention par tronçon	
	Tronçon 1	Tronçon 2
Qualité d'eau	2	1
Quantité d'eau	1	3
Habitats	3	2

On constate de manière générale, que si les habitats ne demandent pas d'aménagement particulier, la qualité est le paramètre déclassant sur le tronçon aval alors que la quantité d'eau est le paramètre déclassant sur le tronçon 1.

AMENAGEMENT ET PRIORITE D'INTERVENTION

Le tableau des pages suivantes est un récapitulatif par ouvrage, de l'espèce ciblée, de la classe de franchissabilité, du type d'aménagement à prévoir, de leur coût et de leur priorité d'intervention.

↳ **Coût des aménagements sur le bassin Devise-Canal de Charras**

Le coût des aménagements à prévoir sur les ouvrages du bassin se répartit ainsi :

- 24 000 € sur le Canal de Charras
- 19 000 € sur la Devise

Le montant total des travaux à réaliser sur le bassin est de 43 000 €.

↳ **Priorité d'intervention sur le bassin Devise-Canal de Charras**

Les travaux devront être réalisés de l'aval vers l'amont afin de faciliter la reconquête du bassin versant.

Priorité 1 ⇒ **Ecluse de Charras**
 ⇒ **Vanne de Ciré-Larocque**

Les travaux qui concernent les autres ouvrages présentent un moindre caractère d'urgence.

↳ **Les fiches d'aménagement sur le bassin**

Les fiches qui suivent proposent les aménagements piscicoles à réaliser pour permettre :

- la colonisation du marais et des têtes de bassin par les civelles

Ces fiches établissent le type d'aménagement à réaliser ainsi que le coût estimatif des ouvrages de franchissement, s'ils sont nécessaires.

Sur les schémas apparaissent des cercles de couleur qui définissent les zones préférentielles d'attrait.



Zone d'attrait principal



Zone d'attrait mineur

ACTIONS COMPLEMENTAIRES ET INDICATEURS DE SUIVI

Les actions complémentaires visent à améliorer les secteurs concernés par les altérations décrites précédemment.

Elles concernent donc :

- l'amélioration de la qualité de l'eau
- l'amélioration des débits d'étiage

↳ L'amélioration de la qualité de l'eau

Actions complémentaires

Elles concernent essentiellement le bassin versant et plus accessoirement les bordures immédiates du cours d'eau.

Elles sont directement liées à l'anthropisation du cours d'eau.

Les mesures à mettre en place concernent :

- la mise aux normes des stations d'épuration et le contrôle de l'efficacité des systèmes d'assainissement autonome
- la mise aux normes des bâtiments d'élevage et des installations industrielles
- la remise en cause des pratiques culturales sur le bassin versant vers une réduction des apports azotés
- la permanence des écoulements par une gestion des débits d'étiage
- une réduction du linéaire de berges nues notamment en tête de bassin
- la mise en place de bandes enherbées au niveau des parcelles cultivées
 - o classement des parcelles en bordure de cours d'eau en zone vulnérable au niveau de la Directive Nitrates
 - rôle de filtre biologique
 - lutte contre les apports terrigènes (colmatage)
- suppression ou abandon des barrages qui n'ont plus d'utilité pour lutter contre l'eutrophisation

Indicateurs de suivi

- Bilan des stations d'épuration par les organismes gestionnaires + définition d'un programme de mise aux normes et comparatif ultérieur des rendements épuratoires + diagnostic de réseau des zones urbanisées
- Recensement des réalisations de mise aux normes + évolution annuelle
- Surface toujours en herbe, surface céréalière et vigne, bilan annuel et évolution
- Evolution annuelle du linéaire de berges nues

- Evolution annuelle du linéaire de bandes enherbées
- Programme de travaux sur ouvrage à réaliser
- Suivi physico-chimique en plusieurs points et plusieurs fois par an, suivi hydrobiologique 1 fois par an en plusieurs points
- Suivi piscicole (pêche électrique) 1 fois par an en plusieurs points

↳ L'amélioration des débits d'étiage

Actions complémentaires

Il est indispensable d'avoir une connaissance précise des débits sur le bassin afin de caler au mieux les différents seuils d'alerte par rapport au débit biologique minimum pour l'espèce cible, l'Anguille (+ civelle).

Afin de lutter contre une pression trop forte des prélèvements directs en rivière, il convient de mettre en place des mesures de substitution à ces prélèvements sur le bassin versant.

Il s'agit notamment de réaliser des retenues dont le remplissage hivernal à partir de pompages permettrait l'irrigation estivale.

Toutefois, les phases de remplissage ne doivent pas transformer les phases hivernales en phase d'étiage et des suivi doivent être réalisés.

Indicateurs de suivi

- Recensement annuel des prélèvements autorisés et déclarés (nombre) en rivière auprès des DDAF.
- Suivi graphique annuel et comparaison des profils de la nappe au piézomètre d'Aigre (en condition hydrologique identique)
- Contrôle Police de l'Eau
- Recensement annuel et capacité volumique des nouvelles retenues collinaires + surfaces distribuées
- Recensement des jours d'assec + linéaire
- Connaissance des débits et détermination du DMR par la méthode des micros-habitats